

LA VOIX DES ENFANTS DU QUARTIER



Un projet d'Un Itinéraire pour Tous

Pour information et suggestions : voixdesenfants@uip.ca

ÉDITORIAL



Bonjour chers lecteurs/lectrices, J'ai le plaisir de vous présenter la deuxième édition de notre journal. Dans cet éditorial, je vais parler plus précisément d'un grand événement du mois de février "Mois de l'histoire des noirs". Ce mois-ci est un mois très spécial pour les personnes de couleur noir, nous leur dédions ce bulletin de la Voix des enfants du Quartier.

Le mois de l'Histoire des Noirs est célébré au mois de février aux États-Unis et au Canada. C'est aussi le mois de naissance de deux grands personnages : Frederick Douglass et Abraham Lincoln. Plusieurs personnes de la communauté Noire sont fières de ce mois parce qu'elles peuvent mieux s'exprimer. C'est le mois où elles peuvent parler, apprécier leur progrès et célébrer ensemble.

C'est aussi une grande occasion pour les personnes noires de se rappeler et de parler des grandes personnalités issues de cette communauté qui les inspirent comme : Rosa Park, Martin Luther King Jr, Nelson Mandela etc. Ce sont des personnages historiques reconnus par le monde entier pour leur lutte pour le respect des droits humains et des libertés collectives et individuelles. Comme d'habitude, beaucoup d'activités marquant ce mois sont prévues à la Maison Culturelle et Communautaire de Montréal-nord avec une participation gratuite.

Delicia François Lopez
Rédactrice en chef

L'esclavage d'aujourd'hui

Saviez-vous que plus de 60 millions d'enfants travaillent en Inde?

Page 3

Intimidation virtuelle

Ne croyez pas que les policiers ne peuvent rien faire. Le Code criminel prévoit des accusations. En effet, certaines problématiques de cyberintimidation représentent des infractions au Code criminel canadien.

Page 4

LE MARIAGE FORCÉ

Rédigé par Rim

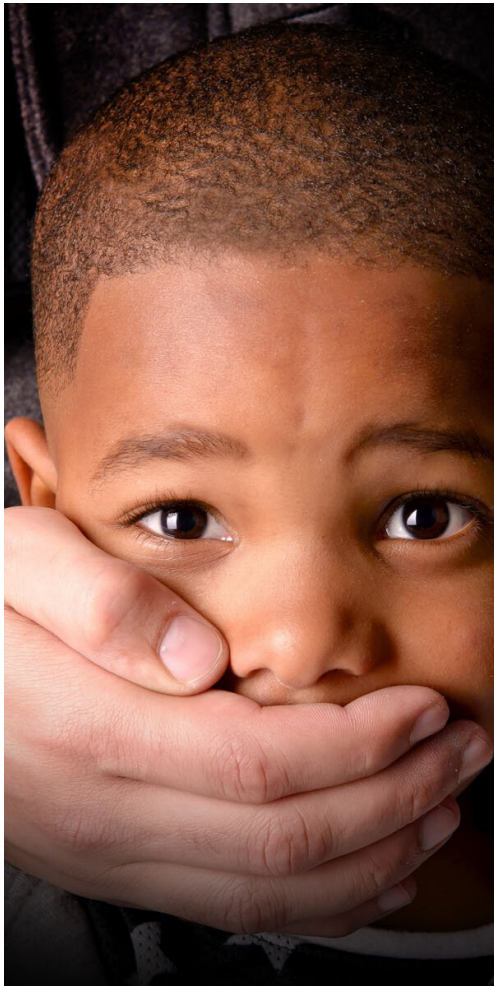
Le mariage forcé est le fait de marier une personne contre sa volonté. Il s'agit d'un mariage arrangé. La famille impose le mariage à un enfant. Ces mariages touchent principalement les filles et aussi, dans une moindre mesure les garçons ; en Afrique du Nord (Maghreb) au Proche-Orient, en Afrique en général et dans certains pays d'Asie. À cause des traditions et par intérêt économique, ces jeunes filles sont contraintes à des relations et à des grossesses non désirées, des violences conjugales, des pertes d'autonomie et de liberté. Toutes ces offenses les conduisent à des dépressions nerveuses. Il faut vraiment arrêter cette pratique car elle peut mener les femmes au suicide.



Une fille victime de cette pratique porte une pancarte avec les mots suivants « arrêter le mariage des enfants »

« KIDNAPPING »

Rédigé par Karima



Un enlèvement est l'action de prendre quelqu'un, généralement par la force, mais aussi contre la volonté de ses parents. Un enlèvement peut aussi être réalisé pour libérer la victime. Par exemple, une employée d'un centre de la petite enfance aurait été enlevée par le père de l'un des enfants qui fréquentaient la garderie. L'enlèvement s'est passé à Montréal dans l'arrondissement de Verdun. Au Québec, selon le gouvernement du Canada, les personnes qui enlèvent pour la première fois sont condamnées pour cinq ans de prison et s'il y a une répétition, c'est sept ans de prison et plus. Selon moi, le kidnapping est un acte criminel et enlever un enfant de ses parents n'est pas une pratique recommandée. L'enlèvement peut aussi se passer à Montréal, donc les enfants, écoutez vos parents pour ne pas vous retrouver en danger. Évitez de sortir la nuit, restez avec des personnes proches pour ne pas être en danger. Les personnes qui enlèvent les enfants sont des criminels. La sécurité avant tout !



« Ces enfants ne sont pas nés pour travailler mais pour découvrir la vie. »

L'ESCLAVAGE DES ENFANTS EN INDE ET L'EXPORTATION AU QUÉBEC

Rédigé par Delicia

Saviez-vous que plus de 60 millions d'enfants travaillent en Inde?

Selon Humanium, le 12 juin est une journée mondiale contre le travail des enfants. Ces pauvres enfants travaillent plusieurs heures par jour. Ils gagnent peu d'argent. Rentrons au vif du sujet, les marques de maquillage exploitent ces pauvres individus. Les produits que ces enfants recueillent s'appelle le Mica. Le Mica est le brillant à paupières que plusieurs personnes utilisent. Voici les avis de quelques personnes à ce sujet.

Stéphanie : Je ne vais plus acheter ce produit.

Catherine : C'est mal. On devrait sensibiliser parce que c'est de l'exploitation.

Ben : C'est du travail forcé. Selon les droits de l'enfant, chaque enfant a le droit d'être nourri, protégé et être en sécurité. À partir du moment où l'on oblige un enfant à travailler contre son gré, c'est une violation de ces droits et ça doit être puni par la loi.

Emna : Ils devraient être plus payés et moins les faire travailler.

Malgré tout ça, ce produit est exporté ici au Québec et est utilisé par des milliers de personnes. Je pense que c'est de l'exploitation de faire ça et que les personnes qui les obligent à travailler devraient passer des années en prison. Ces enfants ne sont pas né pour travailler, mais pour découvrir la vie. Je suis totalement contre ça et pour les manifestations pour punir les personnes méchantes.

LA SANTÉ PHYSIQUE ET MENTALE

Rédigé par Fatimé

Nous sommes tous des êtres humains, et chacun de nous a un corps physique. Nous avons tous un esprit et nous avons tous des émotions. De la même façon que nous avons tous un état de santé physique, nous avons tous un état de santé mentale. Plusieurs personnes vivent comme ça et meurent à cause de problèmes avec leur santé physique et mentale. Les Montréalais et Montréalaises ont besoin d'une bonne alimentation et parfois de faire du sport.

L'INTIMIDATION EN LIGNE, C'EST POSSIBLE ?

Rédigé par Joshua

CYBERINTIMIDATION, PAS JUSTE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Pour certains la cyberintimidation est un jeu, mais pour d'autres, il peut être une source de stress intense. Les principales victimes sont visées sur les réseaux sociaux surtout, car les intimidateurs se croient anonymes. Cela peut se produire aussi via les messages électroniques (courriels), les salons de clavardage (chat), les groupes de discussion, les messageries instantanées (SMS) ou même les sites web.

LE PROBLÈME ?

Le problème est que les intimidateurs ne se rendent pas compte de la gravité de leurs actes ou soit ils s'en rendent compte mais ils n'ont pas peur grâce à leur anonymat. Le but de cet acte est d'attaquer de façon psychologique sa victime afin de créer du stress, de la nervosité ou même de la dépression. Cette personne peut alors ressentir un sentiment de culpabilité ou même une estime de soi dévalorisée qui peut entraîner des conséquences scolaires, sociales et psychiques à long terme et même, dans certains cas, au suicide.

CYBERINTIMIDATION = CRIME

Ne croyez pas que les policiers ne peuvent rien faire. Le Code criminel prévoit des accusations. En effet, certaines problématiques de cyberintimidation représentent des infractions au Code criminel canadien. Des clauses sont prévues dans les cas suivants :

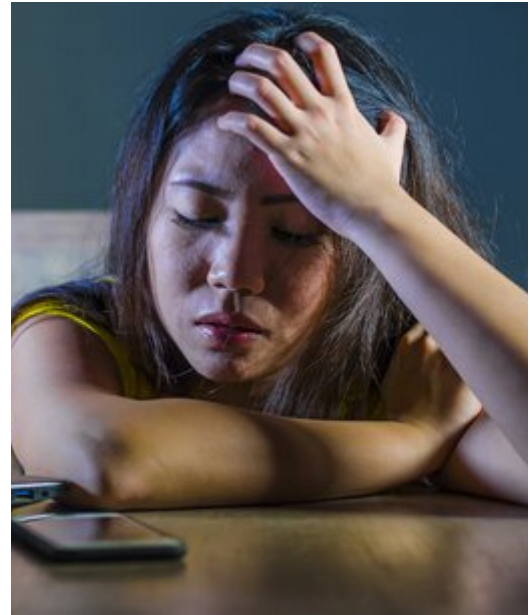
Libelle diffamatoire (exemple : utiliser les technologies internet telles que les sites web pour ridiculiser d'autres personnes en racontant des histoires, des blagues ou en affichant des images.)

Extorsion (exemple : envoyer des courriels menaçants à des camarades de classe pour leur demander d'apporter des objets de valeur à l'école.)

Harcèlement criminel (exemple : utiliser les technologies internet pour communiquer de façon répétée avec une personne en sachant qu'elle se sent harcelée.)

Faux message (exemple : transmettre, à l'aide d'un système de messagerie électronique, de faux renseignements dans l'intention de nuire à quelqu'un.)

Proférer des menaces (exemple : utiliser un système de messagerie pour envoyer des courriels de menaces envers d'autres personnes.)



Un simple téléphone peut détruire la vie d'une personne

MISES EN SITUATION

Voici 4 mises en situations qui ont tous un point commun, la cyberintimidation :

1. Camille envoie des tonnes de messages blessants à Pablo

Il est interdit de harceler quelqu'un en lui envoyant des messages qui lui font craindre pour sa sécurité. Camille pourrait être interrogée par la police et même être accusée de harcèlement criminel.

2. Félix ridiculise Olivia sur Facebook

Il est interdit de nuire à la réputation d'une personne en publiant quelque chose qui pousserait les gens à la haïr, la mépriser ou la trouver ridicule. Il est aussi interdit d'écrire des insultes graves contre quelqu'un. On parle alors de diffamation ou de libelle diffamatoire. Félix pourrait être poursuivi pour ses publications.

3. Zoé menace Aïcha par texto: elle jure de la frapper à la sortie de l'école

Les menaces de mort ou de blessures sont interdites. Il est aussi interdit de menacer de briser les objets de quelqu'un. Zoé pourrait être accusée de menaces ou d'intimidation. Et peu importe qu'elle ait ou non l'intention de mettre ses menaces de violences à exécution! Il suffit que les menaces soient prises au sérieux par Aïcha. Elle pourrait même être accusée d'extorsion si elle a menacé Aïcha pour obtenir quelque chose.

4. Justine écrit à un élève de son école pour lui dire qu'il devrait se suicider

Il est interdit d'inciter fortement une personne à se tuer. On pourrait alors être accusé de conseil au suicide.

Les intimidateurs en ligne peuvent-être généralement un.e adolescent.e qui commet une de ces infractions et il ou elle peut être arrêté par la police, accusé et recevoir une peine adaptée. Il est possible que ces accusations laissent des traces.

Mais attention! Il n'y a pas que les poursuites criminelles. L'intimidateur qui cause du tort à quelqu'un peut aussi être poursuivi devant les tribunaux civils et devoir verser une somme d'argent à la victime.

L'INTIMIDATION ET LA CYBERINTIMIDATION, MÊME IMPACT

Sophie Thibeault-Malouin, une autiste de 14 ans, est devenue analgésique pour trois élèves de son école secondaire Calixa-Lavallée à Montréal-Nord. "Ils m'ont poussé dans les escaliers et m'ont insulté", a-t-elle dit. Ils m'ont dit que je n'avais pas d'argent, j'étais mauvaise, j'étais grosse. Son apparence et son autisme la rendent particulièrement nerveuse à propos de choses inattendues, et ce n'est pas la seule chose qui fait de Sophie une cible préférée de ces enfants. Le manque de ressources de ses parents a également fait l'objet de moqueries. À l'école, de nombreux élèves portaient des chaussures Nike ou Adidas. Elle a affirmé qu'on lui disait qu'elle était une fille portant des chaussures sans marque. Quelqu'un lui a même dit que ses parents étaient pauvres. Comme vous le voyez dans ce témoignage, l'intimidation a le même impact que la cyberintimidation.

STATISTIQUES

Ce qu'en pense les élèves de niveau secondaire au Québec

36% ont déclaré avoir subi des violences à l'école ou pendant l'école



56% des élèves ayant une faible estime de soi ont déclaré avoir été victimes de violence à l'école, sur le chemin de l'école ou de la cyberintimidation

39% disent qu'ils n'interviennent pas nécessairement s'ils voient les étudiants comme des victimes de violence

VICTIME DE CYBERINTIMIDATION. QUE FAIRE ?

Vous pouvez porter plainte auprès de votre poste de quartier. Pour ce faire, il est très important de ne pas effacer le ou les messages, afin que la preuve demeure accessible pour les prochaines étapes. Des policiers communiqueront par la suite avec vous pour vous demander de faire parvenir les en-têtes complets des messages. Si jamais l'individu en question décide de faire preuve de persistance comme aller jusqu'à créer un site web consacré à vous insulter ou à reprendre de fausses rumeurs le recours aux tribunaux civils est souvent plus concluant.

BESOIN DE CONSEILS ?

- Quitter l'environnement en ligne lorsque la situation devient problématique (p. ex. : réception d'un courriel menaçant) et prévenez un adulte de confiance
- Ne divulguez jamais de renseignements personnels : nom, âge, adresse, numéro de téléphone, mots de passe, etc
- Éviter d'échanger avec l'intimidateur, ne pas répondre aux messages intimidants
- Prévenir le fournisseur de services Internet ou de téléphonie cellulaire, selon le cas
- Alerter le service de police local lorsqu'il y a soupçon d'une infraction criminelle

CONCLUSION

Pour conclure, la cyberintimidation n'est pas un jeu et il ne le sera jamais. Malheureusement la cyberintimidation est une pratique devenue très courante suite à l'apparition de nos appareils électroniques et des réseaux sociaux. Reste à savoir si les futures générations feront de même.

LE RACISME

Recherche faite par Leticia

Selon les différentes définitions trouvées après les recherches sur google, le racisme est une idéologie, portée sans fondement scientifique, considérant que certaines catégories de personnes sont intrinsèquement supérieures à d'autres. Cette idéologie peut amener à privilégier une catégorie donnée de personnes par rapport à d'autres. À deux définitions du racisme au sens strict du terme, comme idéologie fondée sur la croyance qu'il existe entre les groupes d'humains. Une attitude répétée. À l'égard d'une catégorie déterminée de personne. Envers une autre appartenance sociale simplement d'une couleur de peau, se traduit aussi par des formes de racisme.

Notre journal la voix des enfants du quartier a fait le tour du quartier pour savoir ce que les jeunes pensent du racisme. Certains jeunes disent qu'ils ont été quelques fois discriminés à cause de leur couleur. D'autres disent qu'ils se font souvent intimider par leurs amis à l'école à cause de leurs couleurs ou leurs religions. Je voulais juste dire qu'être raciste n'est pas bon. Car, de toute façon nous sommes tous des êtres humains, et nous sommes tous conçus de la même manière. Même si on a des différences de couleurs, au fond nous sommes tous les mêmes. Nous demandons aux jeunes de Montréal nord de ne plus intimider les autres et de maintenir des bonnes et saines relations pour sauvegarder l'amour et la paix au Quartier.



CHRONIQUE:

SAINES HABITUDES DE VIES

L'ALIMENTATION

Rédigé par Félix

Les aliments sont utilisés partout. On les retrouve dans les restaurants et chez soi. Les fruits et légumes sont souvent cueillis dans d'autres pays. Alors, le plus souvent, ils sont exotiques, par exemple : la pomme grenade, le litchi et le fruit de la passion. Ces aliments sont bons pour la santé parce qu'ils contiennent des vitamines.

Il faut faire attention à ce qu'on mange parce que parfois, les aliments ne sont pas très bons pour la santé, par exemple, les céréales sucrées. Les boîtes attirent l'attention des enfants avec leurs images... Mais tout est bon en modération.

Il existe trois groupes alimentaires: Les fruits et légumes, les aliments protéinés et les produits céréaliers.

Alors, soyez prudent et bonne journée!

Mangez des légumes
et des fruits en
abondance

Consommez des
aliments protéinés

Faites de l'eau
votre boisson
de choix



Choisissez
des aliments à
grains entiers

À PROPOS

L'ÉQUIPE DE RÉDACTION DU BULLETIN BIMENSUEL, LA VOIX DES ENFANTS DU QUARTIER VOUS PRÉSENTE CETTE PUBLICATION ET VOUS REMERCIE POUR L'ATTENTION QUE VOUS PORTEREZ À SON CONTENU.

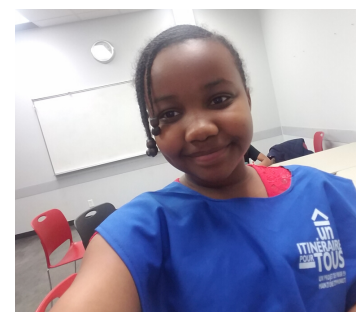
LES NOUVEAUX JOURNALISTES



Joshua,
Graphiste et rédacteur



Félix, Rédactrice



Fatimé, rédactrice

La Voix des Enfants du Quartier
12004, Boulevard Rolland
Montréal -Nord
Téléphone : 514-328-4000 Poste : 5616
Adresse courriel : voixdesenfants@uipt.ca

Avez-vous des suggestions, des questions ou des expériences à partager?
Désirez-vous proposer des articles ou participer dans une conférence des jeunes journalistes?
Avez-vous besoin d'aide ou de dénoncer un abus sexuel, harcèlement ou un cas d'intimidation des enfants dans le quartier? Veuillez communiquer avec la Voix des enfants du Quartier via son courriel

PORTAIL DE PUBLICITÉ



MédiaLAB
DES BIBLIOTHÈQUES DE MONTRÉAL-NORD

Le Médialab est un laboratoire de création et de fabrication numérique qui favorise la cocreation et le partage. Plusieurs équipements sont disponibles : imprimante 3D, caméra vidéo, brodeuse numérique, ensemble de robotique Lego, etc.

SURVEILLEZ NOTRE PROGRAMMATION !

Maison culturelle et
communautaire (salle 203)
Mardi, 15 h 30 à 19 h 30
Vendredi, 13 h à 16 h 30
Samedi, 12 h 30 à 16 h 30

Bibliothèque Yves-Ryan
Jeudi, 15 h 30 à 19 h 30

Montréal-Nord 

Montréal 

Québec 



Le lancement du mois de l'Histoire des Noirs en images

